

INFO RELAIS

Journal trimestriel
gratuit du Relais
Petite Enfance
de Pontarlier

JUIN + JUILLET + AOÛT 2022

N°121



Infos !

FORMATION

Lorsque l'assistante maternelle doit effectuer son complément de formation initiale obligatoire, l'employeur doit maintenir son salaire durant son absence.

Si vous avez recours à un autre mode d'accueil de remplacement (autre AM ou crèche collective), une prise en charge de vos dépenses par le Conseil Départemental est possible: une fiche à remplir est disponible sur demande au Relais Petite Enfance.

AIDE À L'INSCRIPTION

Depuis le 1/09/2021, les assistantes maternelles ont l'obligation de s'inscrire sur le site de la CAF : monenfant.fr. Pour celles qui auraient des difficultés à le faire, nous vous proposons de vous accompagner dans cette démarche, en nous retrouvant à la mairie de Pontarlier le 28/06/22 de 18h30 à 19h30 (salle équipée d'ordinateurs).

Les temps d'accueil du relais

Le Relais Petite Enfance de Pontarlier est un service pour :

- **Parents, futurs parents** : informations sur les différents modes d'accueil et accompagnement pour les démarches liées à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).
- **Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** : informations sur les droits et obligations du salarié(e), temps d'animation, soirées débats...

L'équipe du relais vous renseigne :

Lors des permanences

téléphoniques au **03 81 46 94 49**

- Lundi : 9H00/16H00
- Mardi et Jeudi : 8h30/12h30
- Mercredi et Vendredi : 9h00/13h00

Avec rendez-vous : lors des interventions sur les communes extérieures : pour les dates et horaires des permanences, se référer au tableau en bas de page. (et à Pontarlier les mercredis matins.)

Sur rendez-vous

au CCAS de Pontarlier, 6 rue des Capucins - 03 81 46 94 49

Pour obtenir une liste d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, vous pouvez faire votre demande en ligne sur www.ville-pontarlier.fr - rubrique rubrique vivre à Pontarlier/ vie quotidienne/ petite enfance ou contacter l'accueil du CCAS au 03 81 46 51 36.



Le Relais sera fermé pour les congés d'été du lundi 1^{er} aout au lundi 15 aout inclus

Dates à retenir

Communauté de Communes CCA 800

- Espace santé LEVIER (2^e étage) - Le lundi de 14h30 à 16h30
- Mairie de GOUX LES USIERS - Le vendredi de 9h30 à 11h30

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

- CCAS de PONTARLIER - Le mercredi de 9h30 à 11h30

Communauté de Communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs

- Maison médicale de MOUTHE - le mercredi de 15h30 à 17h30
- Mairie de MALBUISSON - Le mardi de 14h30 à 16h30
- Mairie des HÔPITAUX-NEUFS - Le mardi de 9h30 à 11h30

Communauté de Communes de Montbenoit

- La Poste de GILLEY - Le lundi de 9h30 à 11h30

Communauté de Communes de Frasne et du Val du Drugeon

- Médiathèque de FRASNE le lundi de 9h30 à 11h30

JUIN

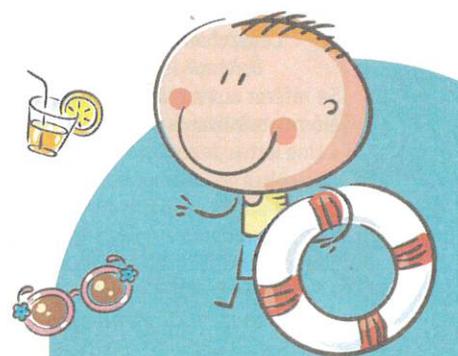
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



CÔTÉ ASSMAT'



Soirée : Temps de réflexion sur toutes les Communautés de Communes

L'équipe du relais vous propose des moments de réflexion partagée sur votre métier d'assistant(e) maternel(le). Il s'agit d'un espace où vous pouvez échanger sur vos questionnements, vos préoccupations ou vos réussites. Un espace de convivialité. Vous êtes également invités à nous faire part de vos propositions de thèmes pour pouvoir alimenter ces moments sur l'année. Chaque professionnel(le) est libre de venir dans une communauté de communes différente de la sienne.

DE 20H À 21H30 : OÙ ET QUAND ?

Judi 9 juin : CCA800 : Comment combiner ses valeurs éducatives et celles des parents tout en gardant de bonnes relations ? Support : vos échanges autour de vos pratiques et expériences vécues et visionnage d'un extrait du film « bébés » à Goux les Usiers

Mardi 14 juin CCGP : les outils de communications au CCAS de Pontarlier

Judi 23 juin CCLMHD : Thème : « le métier d'assistante maternelle c'est... ou ce n'est pas... » Et/ou atelier « bricolage (techniques de peinture) » à Bugny

Judi 23 juin CCLMHD : l'alimentation à Malbuisson (salle du conseil)

CÔTÉ PARENTS

Le Relais Petite Enfance est à votre disposition pour vous accompagner lors de l'élaboration de votre contrat avec votre assistante maternelle (permanence téléphonique ou RDV). Cependant, voici quelques indications importantes :

? Préparer l'accueil de votre enfant, c'est :

- Echanger autour d'un projet d'accueil (cf. Livret d'accueil sur la page internet du Relais Petite Enfance) car il permet :
 - d'exprimer les vœux éducatifs des parents
 - d'échanger sur la pratique professionnelle de l'assistante maternelle
 - d'avoir une base de dialogue
- Etablir un contrat de travail à durée indéterminée qui sera signé dès le 1er jour d'accueil, y compris la période d'adaptation : se référer au site internet de l'URSSAF Pajemploi (modèle de contrat)
Art.90-2 de la CCN : Le contrat de travail précise les modalités d'exécution de la relation de travail et d'accueil de l'enfant dans le respect de l'agrément dont l'AM est titulaire.
- Annexer les documents nécessaires suivants :
 - Les éléments relatifs à la santé de l'enfant : copie des pages de vaccination* du carnet de santé, autorisation parentale d'intervention médicale ou chirurgicale d'urgence, coordonnées du médecin, ordonnances, protocoles et autorisation d'aide à la prise de médicaments. (Art. 90-4 de la CCN)
 - Liste et coordonnées des personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant
 - Liste des personnes à contacter en cas d'urgence
 - Délégation de garde éventuelle et conditions

Préparer les changements des modalités d'accueil, c'est :

Etablir un avenant au contrat de travail (cf. Pajemploi) en précisant bien clairement la date d'effet, le nouveau planning d'accueil ainsi que le nouveau calcul de la mensualisation qui en découle, ou tout autre changement significatif.

Préparer une rupture de contrat, c'est :

Se référer aux modalités de fin contrat (Art 119 à 125 de la CCN) et fournir les éléments suivants :

- Une lettre de rupture
- Le calcul des éléments de rupture (préavis, dernier mois travaillé, congés payés, régularisation de salaire, indemnité de rupture)
- Les documents à remettre au salarié (certificat de travail, solde de tout compte, attestation Pôle emploi).
- Se diriger vers le site de l'« Urssaf/Pajemploi » rubrique « Je me sépare de mon assistante maternelle » où vous pourrez trouver un simulateur



à noter INFOS PRATIQUES

L'OBLIGATION VACCINALE:

- **Les parents doivent fournir au plus tard à la date de début de contrat de travail :**
Un certificat médical attestant de la réalisation des vaccinations obligatoires ou la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.
- **Si l'enfant est à jour de ses vaccinations :**
Il peut être accueilli.
- **Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations :** Les parents doivent régulariser la situation dans les 3 mois. L'assistant maternel doit vérifier que les vaccins ont bien débuté. L'assistant maternel peut demander un certificat médical attestant de la contre-indication au schéma vaccinal
- **Si les parents refusent la vaccination :**
L'enfant ne peut plus être accueilli et le contrat peut être rompu pour non-respect de l'obligation vaccinale. Les modalités de rupture devront respecter la Convention collective.



POUR TOUT COMPLÉMENT DE RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE RELAIS PETITE ENFANCE.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des temps de rencontres, d'échanges autour du jeu avec l'enfant et entre professionnel(le)s de la petite enfance

QUAND ?

De manière régulière ou occasionnelle

POUR QUI ?

Ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et aux gardes d'enfants à domicile avec les enfants accueillis quel que soit le lieu d'habitation

COMMENT JE PARTICIPE ?

En m'inscrivant au relais par téléphone au 03 81 46 94 49 ou par mail à relaispetiteenfance@ville-pontarlier.com

ACTUELLEMENT, LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE

L'inscription est obligatoire. le relais vous communiquera les dates des animations non notées au calendrier via votre adresse mail.

Activité	Date	Lieu
<i>Les petits nageurs</i>	Jeudis 2, 9 et 16 9h30/10h15	PONTARLIER (Piscine municipale)
<i>Les petits acrobates</i>	Vendredi 3 9h00/9h45 ou 9h45/10h30	PONTARLIER (Salle Laferriere)
<i>Chasse aux trésors</i>	Mardi 7 9h30/11h	PONTARLIER (Gounefay Larmont)
<i>Histoires pour petites oreilles avec Anne</i>	Vendredi 10 10h/11h	PONTARLIER (Médiathèque)
<i>Parcours trotteurs</i>	Lundi 13 9h30/11h	PONTARLIER (parc des Ouillons)
<i>Histoires pour petites oreilles avec Sabah</i>	Vendredi 17 10h/11h	LA CLUSE ET MIJOUX (Bibliothèque)
<i>Kermesse/Jeux géants</i>	Jeudi 16 9h30/11h	CCFD (Lieu à définir)
<i>Kermesse/Jeux géants</i>	Vendredi 17 9h30/11h	LABERGEMENT STE MARIE (Parc vers ancienne poste)
<i>Kermesse/Jeux géants</i>	Lundi 20 9h30/11h	CCGP / PONTARLIER (Parc des ouillons)
<i>Kermesse/Jeux géants</i>	Mardi 21 9h30/11h	CCAB00 (Terrain de jeux Goux les usiers)
<i>Kermesse/Jeux géants</i>	Jeudi 23 9h30/11h	CCMONT (Lieu à définir)
<i>Atelier découverte « lapins »</i>	Mardi 28 9h30/11h	CCGP / PONTARLIER (Salle maison des associations)

Activité	Date	Lieu
<i>Spectacle théâtralisé du relais</i>	Jeudi 7 9h45/11h	PONTARLIER (Préau école Cordier)
<i>Histoires pour petites oreilles</i>	Vendredi 8 10h/11h	LEVIER (Bibliothèque)



Ponta Beach !

à Pontarlier du 29 juin au 24 juillet au parc du grand cour
accès libre /bac à sable/parcours motricité...

Retrouver tout le programme sur le site de la ville de Pontarlier

www.ville-pontarlier.fr

